

Calendrier des Activités 2017-2018 Élèves Réguliers (division loisirs)

Septembre							Octobre							Novembre						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31					26	27	28	29	30		

Décembre							Janvier							Février						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1	2		1	2	3	4	5	6					1	2	3
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30	31				25	26	27	28			
31																				

Mars							Avril							Mai						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30			

Légende

- Début des cours (09 septembre 2017 et 8 janvier 2018)
- Congé de l'Action de Grâce - Congé Halloween - Congé des Fêtes - Congé de Pâques
- Classes Ouvertes (15 au 21 décembre 2017)
- Brunch Bénéfice (18 février 2018)
- Semaine de Relâche (05 mars au 11 mars 2018)
- Fin de session du Danse Exercice(18-20 décembre 2017 et 23 et 25 avril 2018)
- Générale - Spectacle de fin d'année et fin des cours 18, 19 et 20 mai 2018

RÈGLEMENTS 2017-2018

Visitez notre site web : www.academiedanse.com

Présentation de l'élève au(x) cours :

- Tous les élèves doivent avoir les cheveux attachés quelque soit la discipline.
- On ne doit porter aucun bijou (chaîne, bracelet, montre, boucles d'oreille, etc..) Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou oubliés (bijoux, vêtements ou autres...)
- Chaque élève devra se procurer les vêtements de danse selon la discipline.
- Les vêtements de danse sont disponibles à la Boutique Turlututu, 400 rue Racine Est –
- Procédures à suivre pour les paiements et autres informations :

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, ils doivent être payés en septembre 2017 et janvier 2018.

Le paiement des cours devra être effectué en chèques postdatés, deux versements par session (septembre et novembre) pour la première session, (janvier et avril) pour la deuxième session.

Pour les reçus d'impôts, un reçu global sera émis en février 2018 pour l'année 2017 si les paiements ont été effectués et complétés.

- L'étudiant qui abandonne ses cours dans un mois courant, doit déboursier le montant complet pour ce mois. Si des chèques ont été émis pour les autres mois, ils ne seront pas encaissés. Aucun remboursement ou crédit n'est émis lorsqu'un élève ne se présente pas à son cours (sauf en cas de maladie avec un papier du médecin,) il en est de même lorsqu'il y a des tempêtes, congés fériés ou autres.
- **Les étudiants doivent motiver leurs absences par téléphone lorsqu'ils ne peuvent être présents au cours.**
- Le montant total de frais d'inscription concernant plusieurs membres d'une même famille est de 35.00\$ pour l'année ou 20.00\$ par session. Lors d'inscriptions de plusieurs membres d'une même famille, **les coûts mensuels des cours** sont diminués de 5.00\$ par mois pour la deuxième personne et ainsi de suite.
- Les cours de Danse Exercice et des niveaux « Adultes » sont répartis sur 15 semaines par session et sont payables en deux versements par session.
- Pour certain groupes il y aura une évaluation en décembre 2017 et/ou mars 2018
-

Activité Bénéfice 2017-2018 :

L'activité bénéfice sera le brunch annuel le dimanche 18 février 2018.

Spectacle Académique mai 2018

- Chaque étudiant, participant au spectacle académique, devra déboursier un montant minimum de 60.00\$ pour le coût du costume du spectacle de mai (achat du tissu et confection compris.) **Tous nos étudiants participent au spectacle les deux jours.**
- Pour deux (2) chorégraphies différentes, il y aura deux (2) costumes et le montant à payer pour ces deux (2) costumes sera de 110.00\$, pour trois (3) costumes un montant de 160.00\$ et quatre (4) costumes 200.00\$.
- Si un abandon survient après la prise des mesures par la couturière, ces mesures sont prises vers la fin de janvier et au cours du mois de février, vous devrez en assumer le coût si les tissus ou autres sont achetés.
- Les billets seront mis en vente à la fin avril 2018.